

## Point de vue

## Le "locked box", un mode alternatif d'acquisition en M&amp;A

Par Alexandre de Gouyon Matignon, Associé, PDGB

Le *locked box* constitue un mode alternatif d'acquisition, apparu d'abord dans le contexte de transactions de sortie en private equity, et tendant à s'étendre aujourd'hui à des opérations de M&A.

Dans une structure classique (dite de "true-up" ou encore de "closing accounts"), le prix de la transaction se trouve fixé en deux temps : un prix provisoire lors du contrat conditionnel ("signing"), en général sur la dernière comptabilité approuvée, un prix définitif lors du contrat définitif ("closing"), sur la base de la comptabilité à la date du closing. Dans une structure *locked box*, le prix se trouve définitivement fixé *ex ante*, lors du contrat conditionnel. Il ne fait l'objet d'aucun ajustement lors du closing.

Le *locked box* opère de facto un transfert du risque économique à l'acquéreur dès la signature du contrat conditionnel. De ce point de vue, il est généralement considéré comme étant favorable au vendeur.

Les avantages habituellement reconnus au *locked box* sont (i) rapidité, (ii) simplicité et (iii) absence d'incertitude sur le prix. L'inconvénient majeur consiste en l'existence d'une période intermédiaire entre *signing* et *closing* (la "gap period") pendant laquelle l'acquéreur va porter le risque économique alors que, dans le même temps, c'est le vendeur qui assumera la direction de l'entreprise.

La *gap period* va donner naissance à deux types de problématiques, une première, relative à l'augmentation "naturelle" de la valeur de l'entreprise cédée pendant la période



intermédiaire, une seconde, plus difficile à contenir, relative à toute éventuelle sortie de valeur de l'entreprise pendant cette même période intermédiaire.

L'entreprise, pendant la *gap period*, devrait normalement, à conditions économiques constantes, connaître une augmentation de sa valeur

– c'est le "value accrual". Les parties s'attacheront à intégrer le *value accrual* dans la définition du prix définitif, soit par application d'un taux notionnel d'augmentation de valeur, soit par tout autre mécanisme de leur convenance (ex : montant forfaitaire).

La seconde problématique concerne les éventuelles sorties de valeur de l'entreprise

– le "leakage" – pendant la période entre *signing* et *closing*. La sortie de valeur peut consister en une distribution anticipée, en une transaction interco à des conditions hors marché, en un abandon de créance

non justifié, etc, et plus généralement en tout acte, hors la conduite normale des affaires, ayant pour effet de diminuer l'actif de l'entreprise ou d'en augmenter le passif. L'acquéreur sera attentif à contenir toute éventuelle sortie de valeur, puisque, contrairement à la structure classique d'acquisition en *true up*, il n'aura pas la faculté de compenser la sortie de valeur par une diminution de prix sur la base de la comptabilité de *closing*. Les parties conviendront en général d'une liste limitative de sorties autorisées ("permitted leakage").

Le marché du M&A (hors *large cap*) va vers plus liquidité et plus de rapidité. Il est à anticiper, dans ce contexte, que la structure *locked box* suscitera un intérêt marqué.

## Cette semaine

- **Pénal des affaires :** Emmanuel Marsigny crée sa boutique (p2)
- **Fin du contentieux Lagardère/Vivendi concernant Canal+ France :** plusieurs conseils sur le dossier (p3)
- **Cinq cabinets** sur le rachat de Nocibé par Douglas (p4)
- **Louis Degos**, administrative partner de K&L Gates (p5)

14

C'est, en millions d'euros, la sanction record que la Commission des sanctions de l'AMF vient de prononcer contre Joseph Raad pour avoir utilisé l'information privilégiée relative au lancement d'une OPA de la SNCF sur Geodis.

## Pénal des affaires : Emmanuel Marsigny crée sa boutique

**Une page s'est tournée pour Emmanuel Marsigny lors du décès d'Olivier Metzner en mars dernier.** Courant octobre, celui qui avait été le premier associé du célèbre pénaliste a donc décidé de quitter le cabinet de la rue de l'Université pour visser, boulevard Saint Germain, la plaque d'une nouvelle boutique de droit pénal des affaires, Emmanuel Marsigny Avocats.

Avocat depuis 1995, Emmanuel Marsigny avait effectué toute sa carrière aux côtés



d'Olivier Metzner qu'il avait rejoint en 1994 en qualité d'élève-avocat. En 1998, il avait co-fondé avec ce dernier Metzner & Associés qui, par la suite, devait se doter de trois autres associés. Il est intervenu sur de nombreuses affaires médiatiques : l'affaire ELF, les emplois fictifs de la ville de Paris, l'Angolagate, ou encore le crash du Concorde.

Fort de cette expérience, Emmanuel Marsigny Avocats, composé de trois autres collaborateurs, intervient pour une clientèle française et internationale, notamment à la demande des grands cabinets d'affaires, sur tous les aspects du droit pénal des affaires (financier, boursier, environnemental, économique ou politique, et extraditions) dans des dossiers à fort enjeu. Avec, pour spécificité, « *une grande marge de manœuvre dans la défense* ». ■

## Winston s'équipe en média et contentieux

**Vivement éprouvé ces derniers mois par le départ de son équipe Environnement**, pratique qui avait fait sa réputation dans la capitale, le bureau parisien de Winston & Strawn change son fusil d'épaule et se dote d'une nouvelle compétence en Média avec l'arrivée de Guillaume-Denis Faure en qualité d'associé. Ce dernier intègre également le département Contentieux de la firme.



Inscrit au barreau de Paris depuis 1997, ancien Secrétaire de la Conférence du Stage, **Guillaume-Denis Faure** a tout d'abord exercé chez Coudert Frères, avant de rejoindre Dechert puis de cofonder BFPL Avocats en 2007. En 2010, il a été recruté en tant que Senior European Counsel chez Bird & Bird pour y développer

la pratique Droit du sport et des médias. Il intervient notamment dans le cadre d'acquisition et de défense de contenus, que ce soit pour des titulaires de droit, des diffuseurs audiovisuels, des agences d'intermédiation, des sponsors ou des talents. Il assiste également des groupes français et internationaux dans des litiges impliquant des problématiques de sécurité informatique et d'E-réputation.

## Thierry Bernard et Emmanuel Nevière quittent Quadriga pour une aventure en solitaire

**Des quatre associés initiaux qui ont quitté Lefèvre Pelletier & Associés (LPA) pour créer Quadriga en 2010 (LJA 968)**, il ne reste que Philippe Bouillon et Emmanuel Guilini (auxquels sont venus se rajouter Benoît Raimbert et Isabelle Robert Védie). Thierry Bernard et Emmanuel Nevière, eux, sont partis cet automne, pour créer chacun de leur côté leur propre structure.

**Thierry Bernard** vient ainsi de lancer Corus, cabinet de droit des affaires intervenant, en conseil et en contentieux, en M&A, assurance, nouvelles technologies et contrats commerciaux. Il est accompagné d'une collaboratrice, **Naomie Hournu**. Avocat depuis 1994, il a débuté chez Bignon Lebray avant de rejoindre Price Waterhouse Juridique et Fiscal en 1995, devenu Landwell. En 1998, il intègre LPA, dont il devient associé en 2003, avant de créer Quadriga.

**Emmanuel Nevière**, désormais à la tête du cabinet éponyme, se consacre, pour sa part, au droit social. Il intervient dans tous les

domaines du droit du travail et de la sécurité sociale, tant en conseil qu'en contentieux. Il a commencé sa carrière en 1995 chez Price Waterhouse Juridique et Fiscal, devenu Landwell. Il est entré chez LPA en 1997 et en est devenu associé en 2003, avant de participer à l'aventure de Quadriga.

Les deux anciens associés continuent de travailler ensemble, mais en partenariat cette fois. Un mode de fonctionnement que Thierry Bernard souhaite désormais privilégier. « *De plus en plus d'associés de grands cabinets créent leur structure. Continuer à travailler ensemble via des partenariats permet de se libérer des contraintes qui s'imposent lorsque l'on est plusieurs associés, tout en en offrant aux clients à la fois la qualité de travail des standards internationaux et une souplesse plus grande, notamment sur les honoraires* », explique-t-il.

## Corporate : LSA accueille Julien Cohen, associé



**Lefèvre Société d'Avocats (LSA) se renforce en Corporate et M&A** en recrutant Julien Cohen en qualité d'associé.

Âgé de 40 ans, **Julien Cohen** a exercé successivement chez Salans en 2000, De Gaulle Fleurance & Associés en 2003, Hoche en 2005, puis Landwell en 2007 où il était directeur. Il accom-

pagne les entreprises et leurs dirigeants dans toutes leurs opérations capitalistiques, ainsi que dans les phases précontentieuses ou contentieuses liées à ces opérations.

## Fiscal : Gilbert Ladreyt, associé chez DGFLA

**Après avoir annoncé l'arrivée de Nathalie Garnier au début du mois d'octobre**, De Gaulle Fleurance & Associés recrute Gilbert Ladreyt en qualité d'associé pour renforcer sa pratique Fiscale.

Âgé de 55 ans, **Gilbert Ladreyt** a débuté comme expert-comptable, avant de rejoindre la profession d'avocat. Il a fait l'essentiel de sa carrière chez Gide Loyrette Nouel dont il est devenu associé en 1994 (LJA 178), et dont il a dirigé le bureau de Pékin de 1999 à 2002. Spécialisé en droit fiscal français et international, il intervient sur des acquisitions et restructurations d'entreprises, et opérations de haut de bilan, ainsi qu'en fiscalité patrimoniale. ■



## Fin du contentieux Lagardère/Vivendi concernant Canal+ France : plusieurs conseils sur le dossier

**La hache de guerre est enfin enterrée.** Aux termes de six mois d'une médiation menée sous l'autorité du tribunal de commerce de Paris, les deux géants des médias Vivendi et Lagardère sont enfin parvenus à un accord concernant Canal+ France, aux termes duquel Vivendi va racheter les 20 % de parts que détient Lagardère dans la chaîne cryptée pour un montant total de 1,02 milliard d'euros. Vivendi détient donc désormais la totalité du capital de la chaîne, source de contentieux entre les deux groupes depuis 2007 et la conversion de la participation de 33 % d'Arnaud Lagardère dans Canalsatellite en

une part de 20 % dans Canal+ France. L'accord, qui sera soumis aux instances représentatives du personnel, met donc fin à tous les différends entre les deux groupes liés à cette participation.

Vivendi était représenté par Weil, Gotshal & Manges avec **Didier Malka**, associé. De son côté, le groupe Lagardère était accompagné par Latham & Watkins avec **Patrick Laporte** et **Pierre-Louis Cléro**, associés, assistés de **Cyril Boulignat** en corporate, et de **Noémie de Galembert** pour les aspects contentieux, ainsi que par Willkie, Farr & Gallagher avec **Fabrice Cohen**, associé, en corporate, et

**Maurice Lantourne** et **Dominique Mondoloni**, associés, en contentieux.

Canal+ France était, pour sa part, conseillé par Davis Polk & Wardwell avec **Georges Terrier** et **Christophe Perchet**, associés, et **Jérôme Sibille**, ainsi que par BDGS Associés avec **Youssef Djehane**, associé, et **François Baylion**.

Enfin, dans le cadre du contentieux Lagardère / Vivendi, Groupe Canal+ était assisté par Dethomas Kopf avec **Arthur Dethomas**, associé, et **Dessislava Zadgorska**, ainsi que par le cabinet Bompont avec **Dominique Bompont**, associé, et **Éric Laut**. ■

## Danone s'empare de Fan Milk en Afrique : HSF et Freshfields sur l'opération

**Opération de taille dans le secteur de l'agroalimentaire africain.** Le géant français des produits laitiers Danone annonce en effet avoir signé le 24 octobre dernier un partenariat avec la société d'investissement Abraaj, en vue de mettre la main le groupe Fan Milk International, fabricant et distributeur de produits laitiers glacés et de jus en Afrique de l'Ouest. À l'issue de la transaction, Abraaj et Danone détiendront respectivement 51 % et 49 % de Fan Milk. Danone devrait ensuite prendre progressivement le contrôle de la société dans les années à venir.

En France, Herbert Smith Freehills représentait Danone avec **Hubert Segain**, associé, et **Cyril Deniaud**, assistés de **Sophie de Labrouhe** et **Évelyne Girio** en corporate, **Nina Bowyer** et **Rebecca Major**, associées, et **Jeremy Impey** en droit anglais et dans le cadre de l'audit corporate des pays d'Afrique anglophone, **Bertrand Montembault**, associé, et **Salimatou Diallo**, of counsel, dans le cadre de l'audit corporate des pays d'Afrique francophone, **Ntube Sone** et **Emma Rohsler**, of counsels, en droit du travail, ainsi que d'**Olivier Haas**, of counsel, en IP.

De son côté, Freshfields Dubaï assistait Abraaj.

## Cinq cabinets sur l'introduction en bourse de Numericable

**Le câblo-opérateur français Numericable annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.** Le prospectus a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 25 octobre dernier, et la première cotation est prévue pour le 7 novembre prochain. La taille maximum de l'offre est de 750 millions d'euros et le placement porte en outre sur un minimum de 25 % du capital de Numericable, qui devrait se voir ainsi valoriser entre 2,56 et 3,13 milliards d'euros hors dette dans la fourchette de prix pro-

posée. Objectif : permettre à Numericable de restructurer sa dette et d'accélérer ses investissements dans la fibre optique. Numericable est conseillé par Cleary Gottlieb Steen & Hamilton avec **John D. Brintzer**, **Marie-Laurence Tibi** et **Anne-Sophie Coustel**, associés, **Monica Kays**, senior attorney, **Charlotte Beroud**, **Marine Bouhy**, **Jiun Kim**, **Alexandre Ricat** et **David Andreani**, ainsi que par Bird & Bird avec **Benjamine Fiedler**, associée, en droit social.

De son côté, White & Case représente le syndicat bancaire dirigé par Deutsche Bank et J.P. Morgan avec **Thomas Le Vert**, **Philippe Herbelin** et **Colin Chang**, associés, **Tatiana Uskova**, **Antonin Deslandes**, **François Carrey** et **Petya Georgieva**, assistés d'**Alexandre Ippolito**, associé, et de **Marcus Schmidbauer** en fiscal.

Weil Gotshal & Manges accompagne, pour sa part, Carlyle et Cinven, actionnaires de Numericable, avec **David Aknin** et **Arthur de Baudry d'Asson**, associés, et **Fabrice Piollet**.

Enfin, Franklin agit aux côtés d'Altice avec **Alexandre Marque**, associé, **Kai Völpel**, of counsel, et **Laurent Halimi**.

## Stephenson Harwood, DLA et Freshfields sur le rachat de TIP Trailer Services par HNA

**Le groupe industriel chinois HNA, spécialiste du transport aérien, annonce l'acquisition auprès de GE Capital de TIP Trailer Services Group**, l'un des premiers fournisseurs d'équipements de service pour les professionnels du transport et de la logistique. L'acquisition a été finalisée le 23 octobre dernier. Stephenson Harwood accompagnait HNA avec, à Paris, **Patrick Mousset**, associé, en corporate, et **Alain Gautron**, associé, en financement.

De son côté, DLA Piper conseillait les cédants avec, à Paris, **Laurence Masseran**, associée, et **Anne-Laure Bardou**.

Freshfields Londres assistait, pour sa part, les banques (Credit Suisse et Rabobank). ■

## Cinq cabinets sur le rachat de Nocibé par Douglas

### **Nocibé passe sous pavillon allemand.**

La société Al Perfume, contrôlée par Advent International et la famille Kreke, actionnaires des parfumeries Douglas, annonce en effet être entrée en négociations exclusives avec le fonds Charterhouse Capital Partners en vue de racheter la chaîne de parfumerie et de cosmétiques française. Au terme de la transaction, à l'issue de laquelle Nocibé devrait donc être rattaché à Douglas Holding, le groupe Douglas renforcera sa position de première chaîne de parfumerie en Europe. L'opération reste soumise à l'ap-

probation des autorités de concurrence et à la consultation des instances représentatives du personnel.

Advent International est conseillé par Latham & Watkins avec **Thomas Forsbach** et **Denis Criton**, associés, assistés, à Paris, de **Louis Paumier** en corporate, **Frédéric Pradelles**, associé, et **Oriane Fauré** en antitrust, **Lionel Vuidard**, conseil, en droit social, et d'**Olivia Rauch-Ravisé**, associée, en fiscal, ainsi que par Ernst & Young pour la due diligence fiscale.

De son côté, Charterhouse Capital Partners est représenté par Ashurst avec **Guy**

**Benda** et **Nicolas Barberis**, associés, et **Julien Rebibo** en corporate, **Diane Sénéchal**, associée, en financement, et avec **Nataline Fleury**, conseil, en droit social, ainsi que par Mayer Brown avec **Nathalie Jalabert Doury**, associée, **Joséphine Fourquet** et **Jean-Maxime Blutel** en antitrust, et avec **Laurent Borey** et **Benjamin Homo**, associés, et **Nathalie Jacquart** en fiscal.

Scotto & Associés accompagne, pour sa part, le management avec **Lionel Scotto**, **Isabelle Cheradame** et **Myriam de Gaudusson**, associés, et **Séraphine Poyer**. ■

## Shearman et Latham sur le refinancement de la dette d'Oberthur Technologies

**Oberthur Technologies, fournisseur mondial de solutions et de services de sécurité et d'identification basés sur les technologies de la carte à puce**, a procédé au refinancement multidevises de sa dette senior. Dans le détail, ce refinancement comprend une émission d'obligations high yield d'un montant total de 190 millions d'euros, ainsi qu'un crédit à terme (*Term Loan B*) d'un montant total de 466 millions d'euros réparti entre 260 millions d'euros libellés en euros, et 206 millions d'euros libellés en dollars. À noter que le groupe a obtenu en outre une facilité de crédit renouvelable de 88 millions d'euros.

En France, Shearman & Sterling conseillait Oberthur Technologies et la société d'investissement Advent International avec **Arnaud Fromion**, associé, **Adrien Paturaud** et **Laurent Bonnet** en financement, **Anne-Sophie Maes**, conseil, en fiscal, et avec **Maud Lefeuvre** en M&A.

Latham & Watkins accompagnait, pour sa part, les banques (J.P. Morgan Securities, Goldman Sachs International, Lloyds Securities, Barclays Bank, HSBC et Société Générale) avec, à Paris, **John Watson** et **Thomas Margenet-Baudry**, associés, et **Alexandra Panaite** en marchés de capitaux, **Xavier Farde** et **Lionel Dechmann**, associés, et **Carla-Sophie Imperadeiro** pour les aspects bancaire, et avec **Jérôme Commerçon**, conseil, et **Mathieu Denieau** en fiscal.

## Bredin Prat et UGGC sur la reprise de CM-CIC LBO Partners par Fondations Capital

La banque française **Crédit Mutuel-CIC** annonce la vente de sa société de gestion **CM-CIC LBO Partners** au gestionnaire d'actifs **Fondations Capital**. Selon les termes de l'accord signé entre les deux groupes, Fondations Capital mettra ainsi la main sur 90 % du capital de CM-CIC LBO

Partners, **Crédit Mutuel-CIC** conservant le solde. Objectif : permettre à **Fondations Capital** d'accroître son activité d'investissement en fonds propres à destination des PME et ETI françaises, et à **Crédit Mutuel-CIC** de se recentrer sur ses activités d'investissement et ses outils de gestion pour compte propre. La finalisation de l'opération, soumise à l'approbation des autorités de la concurrence et de l'AMF, devrait intervenir avant la fin de l'année.

Bredin Prat assistait **Fondations Capital** avec **Sébastien Prat**, associé, **Florent Mazon** et **Simon Lange** en corporate, et avec **Marie-Cécile Rameau**, associée, et **Yohann Chevalier** en concurrence.

De son côté, UGGC accompagnait **CM-CIC** avec **Pascal Squercioni**, associé, et **Natalia Toribio**.

## De Pardieu et Taylor Wessing sur le projet de cession de Cameleon Software à PROS

L'éditeur de logiciels américain **PROS Holdings** annonce le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) amicale sur la société toulousaine **Cameleon Software**, spécialiste des solutions de configuration, tarification et génération de devis (CPQ). L'opération porte sur la totalité des actions et **BSAR Cameleon Software**, pour une valeur d'entreprise d'environ 24 millions d'euros.

Taylor Wessing représentait **PROS** avec **Nicolas de Witt** et **Gilles Amsallem**, associés, et **Dalila Mabrouki** en corporate, **Christophe Flaicher**, associé, en fiscal, **Markus Asshoff**, associé, en droit social, **Valérie Aumage**, associée, en droit des technologies de l'information, **Évelyne Friedel**, associée, en droit économique, et avec **Dominique Mallo**, associé, en propriété intellectuelle.

De son côté, **Cameleon Software** était conseillé par **De Pardieu Brocas Maffei** avec **Patrick Jaïs**, associé, **Delphine Vidalenc** et **Stéphanie Gérard** en corporate, **Marie-Laure Bruneel**, associée, en fiscal, et avec **Joëlle Muchada** en droit social. ■

# Louis Degos, administrative partner de K&L Gates

Il est loin, le temps où Louis Degos errait dans les couloirs des Beaux-Arts à la recherche d'une vocation de peintre. Récemment nommé administrative partner de K&L Gates Paris, il ajoute aujourd'hui une ligne à un CV déjà bien fourni. Rencontre.



**A** peine installé dans l'une des salles de réunion de K&L Gates, dont l'antenne parisienne est idéalement située sur l'avenue des Champs-Élysées, Louis Degos se présente en reprenant par le début : il est né à Neuilly-sur-Seine, le 12 septembre 1970 très exactement. Puis, le regard espiègle derrière ses lunettes rondes, il précise que cela tombait en pleine période de foire aux vins, à l'heure de l'apéritif. Le ton de l'entretien est donné.

## Différentes casquettes

Amateur de grands restaurants, ce bon vivant aux racines italiennes a néanmoins dû mettre un frein à la découverte de nouvelles adresses depuis sa nomination à la tête de K&L Gates Paris, le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Une première pour le cabinet américain, qui jusque-là n'avait élu qu'un administrative partner à l'échelle européenne pour chapeauter, entre autres, le bureau français. « Il fallait quelqu'un pour incarner le bureau parisien », explique Louis Degos. Également membre du management committee de la firme au niveau international, l'associé doit donc jongler aujourd'hui avec toutes ses casquettes : avocat et administrative partner, mais aussi arbitre – 60 % de son activité et à ce jour plus de 90 arbitrages au compteur –, enseignant – notamment en procédure civile à la faculté libre de droit d'économie et de gestion de Paris (FACO), poste qu'il vient toutefois de déléguer à une autre associée du cabinet –, et membre du conseil de l'Ordre du barreau de Paris depuis 2011. Une dernière responsabilité que l'homme gère parfois, selon ses propres dires, de manière trop juridique. « J'aime la juste mesure des choses », se justifie celui qui, entre gouvernance et clash Paris/province, s'est récemment penché plus particulièrement sur les conflits entre avocats avec la mise en place du Centre de règlement des litiges

professionnels (CRLP). Une initiative faisant la part belle à la médiation et à l'arbitrage, et dont Louis Degos a rédigé les règlements (LJA 1125). « L'idée est d'avoir un guichet unique plus transparent et plus indépendant, mais aussi moins rigide et surtout moins coûteux, à la fois pour l'Ordre et les confrères », explique-t-il. Autant dire que cet amateur de bons livres et d'opéras lyriques n'a donc plus beaucoup le temps de se plonger dans la lecture, ni d'écumer les concerts classiques. Mais l'homme a plus d'un tour dans son sac : « Pour joindre l'utile à l'agréable, je suis aujourd'hui trésorier des bibliophiles du Palais et j'organise des événements clients autour de thèmes moins juridiques... comme l'opéra », glisse-t-il dans un sourire.

## Do it yourself

Si l'avocat ne sait donc plus aujourd'hui où donner de la tête, cela n'a pas toujours été le cas. Longtemps, Louis Degos s'est cherché, des Beaux-Arts en passant par la faculté de médecine, par tradition familiale. L'univers médical ? « Un acte manqué ». La peinture ? Une voie sans issue pour celui qui, pragmatique, finit par s'inscrire à Assas. « Ce sont les études qui m'ont choisi, pas le contraire », plaisante-t-il. Son DESS en Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits et son DEA en philosophie du droit en poche, il fait ses débuts au sein du cabinet de Bertrand Moreau en tant que stagiaire en 1997. Ses quatre mois d'apprentissage sont accaparés par un dossier de la CCI en arbitrage : le succès est au rendez-vous, les affaires s'enchaînent, et Louis Degos devient associé de la structure en 2001. Fin 2004, il passe du petit cabinet franco-français au géant anglo-saxon en montant, en qualité d'associé, le département Contentieux-arbitrage d'Eversheds. 2008 et la crise auront finalement raison de l'aventure...

« L'Angleterre étant au cœur de la crise en Europe, j'ai tout de suite pensé que c'était une erreur que de s'y recentrer coûte que coûte. Les américains de K&L Gates, eux, avaient plutôt l'esprit "Mayflower" : conquérir les places où il y a des opportunités. La France étant un pays plus régulé, et donc susceptible d'être moins impacté par la crise, ils ont décidé de miser sur le bureau parisien. » Exit Eversheds, Louis Degos intègre donc K&L Gates Paris en 2009 en tant qu'associé en arbitrage, contentieux commercial et résolution des litiges.

Aujourd'hui, l'homme se définit comme un administrative partner "post-crise", « formaté pour s'adapter ». « J'ai toujours connu les budgets serrés, le "do it yourself". Je sais ce qu'est le système D à la française », affirme-t-il. Par conséquent, il ne souhaite recruter que des avocats avec un fort profil entrepreneurial, en particulier dans le secteur du droit social où le bureau français ne compte pour l'instant qu'une collaboratrice. « L'idée, à terme, est de doubler notre nombre actuel. Mais pas question de vouloir rivaliser avec les géants full-service : il y en a quelques uns à Paris, mais il n'y en aura probablement plus d'autres. » Louis Degos souhaite aussi accueillir des personnes capables de comprendre son emploi du temps de "papa moderne", dévoué une semaine sur deux à ses trois enfants... Dans ces moments-là, pas de rendez-vous avant 9h pour monsieur l'administrative partner ! ■

## K&L Gates Paris

- ▶ Date de création du cabinet : 2008
- ▶ Nombre d'associés : 7
- ▶ Plus de 20 collaborateurs

## Soletanche Freyssinet

LJA



**Charles-Emmanuel de La Conté**  
Directeur juridique Groupe



**Xavier de Lataillade**  
Directeur des assurances  
Freyssinet Grands Projets  
Nuvia



**Hélène Bonnet**  
Resp. Prop. Industrielle  
Terre Armée Internationale  
Menard



**Catherine Bocheux**  
Corporate

## FOCUS

### CHARLES-EMMANUEL DE LA CONTÉ,

Directeur juridique Groupe

Charles-Emmanuel de La Conté est titulaire d'une maîtrise de droit des affaires (Université Paris II) et d'un DESS Droit international comparé de l'énergie (Université Paris I).

Après quelques années passées dans un cabinet d'avocat, il intègre en 1985 le groupe SGE devenu Vinci. « *D'abord en charge du juridique de plusieurs filiales travaillant en France, puis à partir de 1990, de Freyssinet International, j'ai été nommé en 1998 directeur juridique de ce groupe, devenu Soletanche Freyssinet.* » Et Charles-Emmanuel de La Conté de préciser : « *Le caractère réellement multinational de notre groupe réalisant des projets aussi bien à l'export que directement depuis nos filiales implantées localement, rend mon métier réellement enrichissant tant par l'approche différente selon les cultures juridiques (Common law ou codes par exemple) que par la vision qu'ont nos co-contractants et partenaires locaux du droit et des transactions* ».

#### Ses conseils

Le département juridique privilégie le travail avec des conseils locaux plutôt qu'avec un grand cabinet international implanté dans plusieurs pays, « *Soletanche Freyssinet étant plus un groupe multinational qu'international* », souligne Charles-Emmanuel de La Conté. « *Aux USA, nous travaillons usuellement avec Bracewell & Giuliani de Washington pour les acquisitions et avec Watt, Tieder, Hoffar & Fitzgerald LLP pour les opérations courantes sur la côte Est. Au Canada, Ogilvy Renault devenu Norton Rose Fullbright nous a régulièrement aidée pour nos opérations de croissance externe* ».

### L'ENTREPRISE

Soletanche Freyssinet est une filiale du groupe Vinci construction. Son chiffre d'affaires s'évaluait à environ 2,5 milliards d'euros en 2012. L'entreprise emploie près de 17 000 personnes.

#### La direction juridique

La direction juridique gère le droit commercial et le droit des marchés publics ou privés, les assurances, la gestion du portefeuille de brevets et marques, ainsi que les licences, accords de R&D et contrefaçons, le corporate et plus généralement toute la sphère juridique à l'exception du droit du travail et du droit fiscal. La direction juridique est rattachée au Secrétaire général du Groupe, également Directeur Général adjoint. « *Avec la croissance du Groupe depuis la fin des années 1990, j'ai structuré l'équipe juridique avec des personnes dédiées à nos métiers tout en ayant une expertise particulière en assurance ou en propriété industrielle, le groupe possédant un portefeuille unique de marques et brevets dans le monde*, explique Charles-Emmanuel de La Conté. *La structure est délibérément légère, réactive et centralisée afin de mieux répondre aux attentes. J'ai tout naturellement participé à toutes les opérations de croissance externe du Groupe à travers le monde (USA, Canada, Australie, Europe, Inde, Malaisie, Vietnam, Philippines, Indonésie, Mexique, Russie, Chine etc...) pilotant l'aspect juridique pendant et après acquisition, tout en assurant le suivi et l'assistance juridique des filiales du groupe (plus de 200 réparties dans le monde entier) dans la réalisation de leurs contrats et suivi des contentieux éventuels* ».



Des ouvrages au positionnement original, autour des **nouveaux enjeux juridiques !**



**Lamy**  
une marque Wolters Kluwer

**Pour en savoir plus et bénéficier d'offres privilégiées**  [www.lamyaxedroit.fr](http://www.lamyaxedroit.fr)

A\_LAD\_LJA\_OCT11\_175x115\_Q

# L'ANNUAIRE DES JURISTES D'AFFAIRES

## *Pourquoi pas vous ?*

**Valorisez votre cabinet et votre expertise !**

**Donnez-vous une plus grande visibilité auprès des professionnels du droit grâce à l'Annuaire des Juristes d'Affaires**

Être présent dans L'Annuaire des Juristes d'Affaires (AJA), c'est :

- une version papier qui comprend la présentation de votre cabinet et de vos équipes diffusée à plus de 5 200 exemplaires
- une version sur internet [www.annuairedesjuristesdaffaires.com](http://www.annuairedesjuristesdaffaires.com) avec près de 50 000 visiteurs chaque année

 Pour plus d'information :  
01 76 73 37 27  
01 76 73 37 98

**Lamy**  
une marque Wolters Kluwer

**LJA**  
La Lettre des Juristes d'Affaires

WK-Création A\_AJA\_Q\_175x115 [SL]

## CETTE SEMAINE ...

## Événement

Les Matinées-débats de la LJA  
LOI SUR LA CONSOMMATION

## Le décryptage des textes, les nouveaux enjeux pour les entreprises

Le projet de loi relatif à la consommation modifie des pans entiers du Code de la consommation et du Code de commerce. Objectif affiché par le gouvernement : renforcer les droits des consommateurs et garantir l'équilibre des relations commerciales entre entreprises. Cette Matinée-Débat sera l'occasion de décrypter les mesures phares de la réforme.

**Intervenants :** Jean-Christophe Grall, Associé fondateur, Grall & Associés Avocats ; Natacha Sauphanor-Brouillaud, Professeur de droit privé à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, Vice-doyen de la faculté de droit et de science politique.

**Date :** Jeudi 28 novembre 2013 de 9h00 à 11h30

**Lieu :** Paris

**Tarif :** Abonnés *Lettre des Juristes d'Affaires*, *Revue Lamy de la Concurrence*, *Revue Lamy Droit des Affaires* et *Revue Lamy Droit Civil* : 500€HT / Prix non abonnés : 570€HT

**Contact :** [matineesdebats@lamy.fr](mailto:matineesdebats@lamy.fr) - 0 825 08 08 00

## Initiative

## Pro Bono

## Ngo Cohen Amir-Aslani

Ngo Cohen Amir-Aslani & Associés a désigné le 17 octobre dernier les cinq lauréats de la Grande Famille, initiative destinée à soutenir et encourager les étudiants des IUT de Bobigny, Saint-Denis et Villetaneuse désireux de se former au monde de l'entreprise. Les cinq lauréats se voient attribuer une bourse de 3 000 € versée en quatre fois

sur deux ans, un parrainage de deux ans par un membre du cabinet, un stage rémunéré d'un mois minimum au sein d'une entreprise partenaire, et un stage d'un mois minimum dans un pays étranger pour le plus méritant des cinq lauréats sélectionnés à l'issue des deux ans. Ont été récompensés Sarah Bahari (IUT Carrières juridiques Villetaneuse), Youssef Hassane (IUT GEA Saint-Denis), Evodie Masaki (IUT Carrières juridiques Villetaneuse), Justine Pillot (IUT Carrières juridiques Villetaneuse), et Benjamin Thomé (IUT GEA Bobigny).

## À lire



## Le client comme vecteur de changement organisationnel et stratégique

Une fiche pratique proposée par Jérôme Rusak pour Day One

<http://actualitesdudroit.lamy.fr>

## Billet

## Faire des affaires... ou pas

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

Au cas où le moral des entrepreneurs n'aurait pas été assez bas en France, le rapport *Doing Business* 2014, paru le 29 octobre dernier, devrait lui faire toucher le fond. Dans ce nouveau palmarès sur la facilité de faire des affaires, l'Hexagone arrive à la 38<sup>e</sup> position sur 189 pays, perdant trois places par rapport à l'an dernier et se classant derrière le Rwanda ou l'Arménie. En cause : encore et toujours les lourdeurs administratives, la France arrivant notamment 149<sup>e</sup> pour les transferts de propriété et 90<sup>e</sup> pour l'octroi de permis de construire. Sans compter sa dégringolade concernant la création d'entreprise, domaine dans lequel elle passe de la 29<sup>e</sup> à la 41<sup>e</sup> place. Sans surprise, la publication des résultats a d'ores et déjà suscité les habituelles critiques sur la méthodologie et la fiabilité du rapport. Mais en ces temps de grogne des pigeons, des poussins et autres volatiles, reste l'impression tenace que la France n'est décidément pas la terre promise des chefs d'entreprise.

DROIT  
DANS LE MUR

Drôle de manière d'exprimer sa colère. Le personnel du TGI de Bordeaux a en effet eu récemment la surprise de voir foncer sur les murs du bâtiment... un camion de chantier. Avec au volant un homme ayant des antécédents judiciaires, visiblement très énervé. Plus de peur que de mal, néanmoins, le choc frontal n'ayant provoqué "que" l'explosion de deux parois en verre. Le chauffard, lui, a été placé en garde à vue. Ce n'est pas demain la veille que la justice volera en éclats.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice des éditions : Bernadette Neyrolles • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie ([lgarnerie@wolters-kluwer.fr](mailto:lgarnerie@wolters-kluwer.fr)) ; 01 76 73 31 82 • Journalistes : Alain Grangeret et Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette : Carole Rebillat • Directeur de clientèle : Jean-Pierre Lemaire (01 76 73 37 98) • Chef de publicité : Alexandra Dessailly (01 76 73 37 27) • Commission paritaire : 0915 | 87011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.

Abonnement annuel :

Cabinet d'avocats < 10 et entreprise : 1285,00 € HT

Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1450,00 € HT

Cabinet d'avocats 50 et plus : 1750,00 € HT

(TVA : 2,1)

La LJA, c'est aussi le LJA MaG tous les 2 mois, une appli iPhone et des archives en ligne